



**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL  
du 29 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 29 juin à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Teddy REGNIER, Michel DEMOLDER, André LAITU, Jean RONSIN, Jean-François MONNIER (suppléant CEBR), Christophe LECOMTE (Suppléant SIEFT), Jean-François RICHEUX, Rémi PITRE, Patrick HERVIOU, Georges DUMAS

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Emmanuelle ROUSSET, Marie-Edith MACE  
Messieurs Jean-Claude BELINE, Christian SORIEUX, Guillaume PERRIN, Régis GEORGET, Marcel LE MOAL, Yann SOULABAILLE

Pouvoir : de Monsieur Guillaume PERRIN à Monsieur Jean-François RICHEUX

Assistaient également : Madame Ségolène NEYRET - Le GORGEU payeuse Départementale, Monsieur Antoine DECONCHY, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

**Secrétaire de séance : Patrick HERVIOU**

**Nombre de Membres du Comité présents : 11**

**Nombre de Membres du Comité votants : 12**

Date de la convocation : le 23 juin 2023

**ADMINISTRATION GENERALE**

**N°23/06-04 Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur le SMG-Eau35**

## Comité syndical du 29 juin 2023

### N°23/06-04 Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur le SMG-Eau35

Rapport,

Le SMG-EAU 35 est soumis à un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes sur sa gestion concernant les exercices 2016 et suivants. La Chambre a transmis à la Collectivité son rapport d'observations définitives le 3 avril 2023. Ce rapport doit être présenté au Comité Syndical lors de la réunion la plus proche qui suit sa transmission.

Le rapport ainsi que la réponse apportée par le Président sont transmis en pièces jointes du dossier préparatoire du Comité Syndical.

Dès la présentation du rapport au Comité Syndical, le document sera publié et communiqué aux tiers en faisant la demande, dans les conditions fixées par le code des relations entre le public et l'administration.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

**1°) PRENDRE ACTE** du rapport de la Chambre Régionale des Comptes de gestion du SMG-Eau35 durant les exercices 2016 et suivants

**Les membres du comité prennent acte du rapport et de la réponse apportée par le Président**

Fait à Rennes, le 29 juin 2023  
Le Président,



Joseph BOIVENT

